



Site Natura 2000 Vallée de l'Orbieu

La Charte Natura 2000



©C.DUHAYON



©A.LEONARD



©A.LEONARD

Activité
Chasse

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Orbieu »

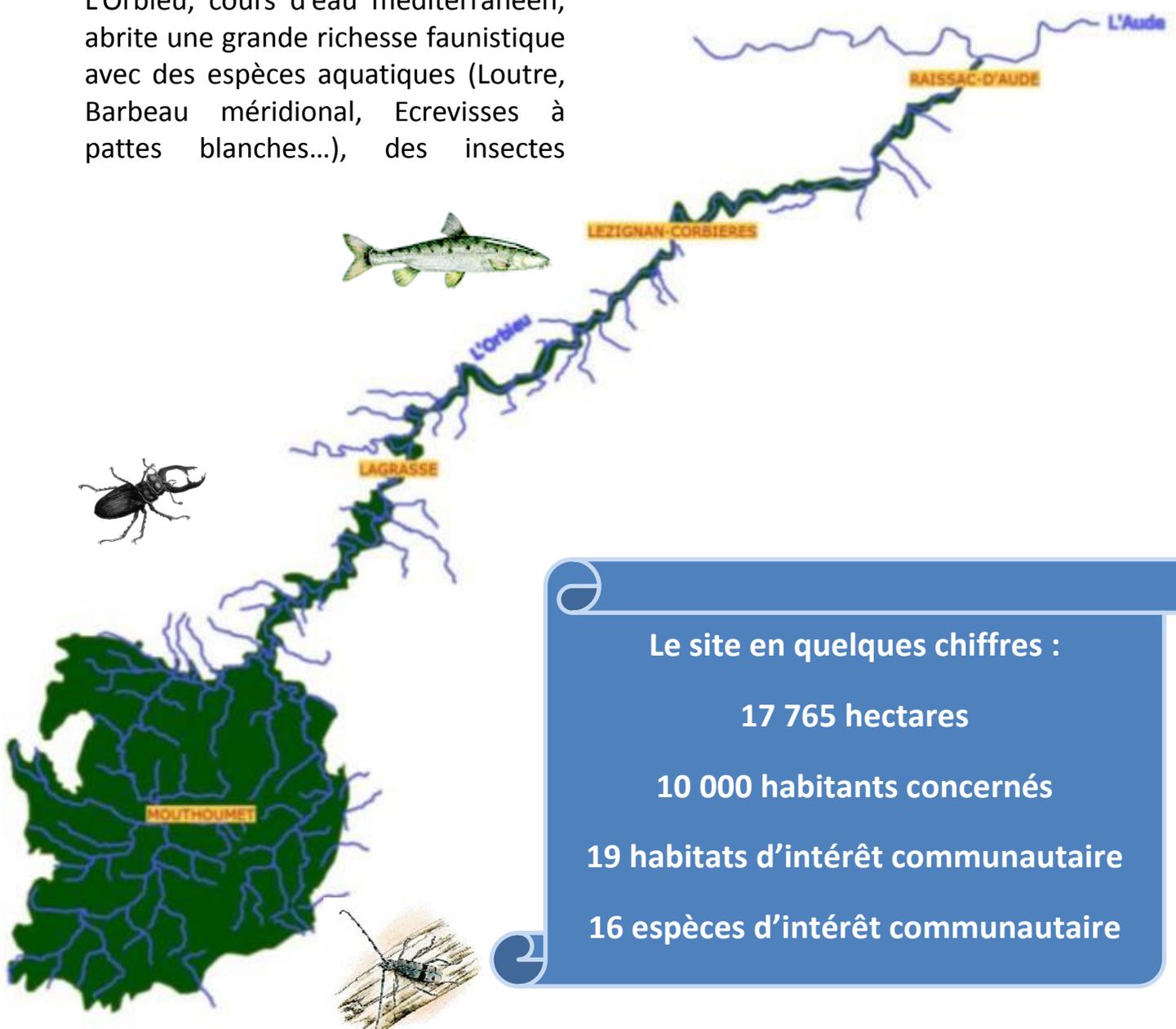
Située au cœur des Corbières, la Vallée de l'Orbieu a été intégrée au réseau Natura 2000 en 1998 grâce à sa grande richesse écologique. Désigné au titre de la Directive Européenne « Habitats », le site présente pas moins de 19 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire.

La rivière prend sa source sur la commune de Fourtou et se jette dans l'Aude au niveau de Raissac d'Aude après avoir parcouru plus de 55km.

L'Orbieu, cours d'eau méditerranéen, abrite une grande richesse faunistique avec des espèces aquatiques (Loutre, Barbeau méridional, Ecrevisses à pattes blanches...), des insectes

(Ecaille chinée, Agrion de Mercure...) ou encore des espèces de chauves-souris (Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers...)

De l'amont du bassin versant, zone de sources où les pratiques agricoles s'orientent vers l'élevage, à la partie aval où les prairies sont remplacées par les vignes, le cours d'eau traverse un ensemble d'habitats divers où se développent une faune et une flore remarquables.



Le site en quelques chiffres :

17 765 hectares

10 000 habitants concernés

19 habitats d'intérêt communautaire

16 espèces d'intérêt communautaire

La Charte Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de recommandations et d'engagements qui consistent à encourager la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Etre signataire, c'est un acte **VOLONTAIRE** et c'est agir en faveur d'une gestion durable du site Natura 2000



Qui peut signer la Charte ?

Tout propriétaire, titulaires de droits réels et usagers du site peut être signataire



La Durée d'adhésion à la Charte Natura 2000 est de 5 ans

Engagements et recommandations

La Charte se compose d'une liste d'engagements et de recommandations :

- Généraux, pour l'ensemble du site Natura 2000
- Par grands-types de milieux naturels (milieux aquatiques, milieux forestiers...)
- Par type d'activités exercées sur le site (pêche, chasse, sports d'eau douce...)



Charte Natura 2000 – Recommandations et engagements généraux

<p>Pour l'ensemble du site Natura 2000</p>	
<p>Je m'engage à :</p>	
<p>Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts et partenaires techniques, afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, les diagnostics, travaux d'animation et de suivi. Dans la mesure du possible, la structure animatrice du site informera le signataire 15 jours avant ces opérations, et par la suite, du résultat.</p>	<p>Correspondances, autorisations ou absence de manifestation d'interdiction d'accès.</p> <p>Bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site.</p>
<p>Informers ses éventuels mandataires et tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles engagées par le signataire des dispositions prévues dans la charte.</p> <p>Confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés ou, si besoin, modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.</p>	<p>Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux...</p> <p>Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits.</p> <p>Modification des mandats.</p>
<p>Préserver les fossés, murets, pierriers, capitelles, haies, ainsi que les arbres isolés et en alignements (notamment les grands arbres), de manière à conserver une mosaïque d'habitats.</p>	<p>Absence de destruction ou de dégradation de ces éléments, absence de coupe d'arbres.</p>
<p>Effectuer les travaux susceptibles d'affecter la biodiversité pendant les périodes d'intervention indiquées en annexe de la charte, afin de ne pas perturber la faune et la flore.</p>	<p>Tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.</p>
<p>Je m'engage à ne pas :</p>	
<p>Ne pas planter ou introduire d'espèces envahissantes.</p>	<p>Absence de nouvelles plantations, de constat de lâcher d'espèces envahissantes.</p>
<p>Ne pas donner l'autorisation ni créer d'espace dédié à la pratique des loisirs ou sports motorisés sur l'ensemble de la propriété.</p>	<p>Absence d'organisation de manifestations motorisées.</p> <p>Absence d'aménagements dédiés aux loisirs motorisés.</p>

Recommandations

- Prendre connaissance et respecter les grands objectifs de gestion du DOCOB. S'informer sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, et de façon plus générale sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.
- Informer la structure animatrice de toute dégradation ou menace potentielle d'origine humaine (travaux, changements de pratiques...) ou naturelle, sur le patrimoine naturel du site, afin de rechercher collectivement les moyens d'y remédier.
- En amont de tout projet susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité (travaux, interventions sur des équipements, changements de pratiques), prendre contact avec l'animateur pour tout conseil technique.
- Signaler à la structure animatrice la présence de milieux naturels ou d'espèces rares ou protégées.
- Favoriser la réversibilité et l'intégration paysagère des aménagements, installations et infrastructures.
- Limiter l'emploi de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants minéraux sur les habitats d'intérêt communautaire signalés lors de la signature de la charte.
- Préférer l'utilisation de produits biodégradables et remporter tout contenant utilisé. A proximité des cours d'eau, préférer l'utilisation d'huile biodégradable et la mise en place de bacs de rétention dans les systèmes de lubrification du matériel mécanique.
- Privilégier l'utilisation de toilettes sèches sur les lieux de regroupements lors d'événements sportifs ou autres.
- Favoriser la mise en place de systèmes de récupération et de stockage de l'eau de pluie (cuves, vaches à eau, etc.) de manière à éviter le pompage en période d'étiage pour l'arrosage des jardins et les divers besoins domestiques.

Charte Natura 2000 – Recommandations et engagements relatifs à toutes les activités de loisirs

Pour toutes les activités de loisirs sur le site	
Je m'engage à :	
Veiller à ce que les lieux d'activités de loisirs ne correspondent pas à des zones d'habitats ou d'espèces sensibles (sources à tuf, desman, pelouse à orchidées...)	Vérification sur place du balisage des lieux d'activités.
Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques).	Absence de déchets.
Je m'engage à ne pas :	
Ne pas détruire, dégrader ou ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs, insectes, minéraux, stalactites...).	Absence de trace de cueillette ou de dégradation.
Ne pas faire de feu et être particulièrement vigilant aux potentiels départs de feu (ex : mégots de cigarette)	Absence de feu ou de trace.

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertir la structure animatrice et lui demander un avis technique (ou les contacts nécessaires) concernant les éventuels aménagements de loisirs (projet personnel ou qui soumis par des associations) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs prévus. ➤ Adopter un comportement respectueux de la faune locale et des autres utilisateurs (éviter les manifestations sonores excessives, ne pas chercher à approcher systématiquement les animaux, etc.). ➤ Garder les chiens à proximité et sous contrôle et les empêcher de perturber la faune sauvage. ➤ Fermer les barrières des champs après passage et respecter les clôtures, les récoltes, les arbres et les aménagements. ➤ Veiller à maîtriser la fréquentation humaine et les loisirs sur le site. ➤ Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site de façon discrète et non dégradante. ➤ Limiter l'impact environnemental et veiller à l'intégration paysagère de la signalétique ou des aires de stationnement. ➤ Dans le cas des prestataires de service (accompagnateurs canyoning, escalade,...), sensibiliser le public guidé à la richesse faunistique et floristique du milieu.

Charte Natura 2000 – Recommandations et engagements relatifs à la chasse

Chasse	
Je m'engage à :	
Disposer les déchets organiques de chasse à distance des cours d'eau (minimum 300 m).	Vérification des points de dépôt.
Ramasser ses cartouches et douilles vides et les porter dans le centre de récupération le plus proche.	Absence de cartouches dans les espaces naturels.



Recommandations
<ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'écologie et d'identification des espèces chassées (ex : participation aux comptages) et non chassées.➤ Participer à des actions de lutte contre les espèces envahissantes (Ragondins, Vison d'Amérique...)➤ Assurer la veille de l'état sanitaire de la faune sauvage (ex : grippe aviaire, botulisme) et du bon état des milieux➤ Aider les associations de chasse à continuer à œuvrer pour l'amélioration des habitats de petit gibier et à assurer, par une gestion raisonnée, le développement durable et équilibré de ses populations.➤ Favoriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Charte Natura 2000 – Acte d'engagement

A travers la charte, je m'engage à respecter les engagements de portée générale applicables à l'ensemble du site Natura 2000 de la Vallée de l'Orbieu. De plus, je m'engage à respecter ceux relatifs à l'ensemble des activités de loisirs ainsi que ceux relatifs à la chasse.

Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations générales et relatives aux usages pour lesquels j'ai souscrit aux engagements.

Précisions éventuelles selon la nature et/ou la localisation des parcelles engagées et des espèces concernées :

Liste des documents annexés à la Charte lors de la signature :

- Période de travaux (préconisations générales afin de réduire les impacts sur le faune et la flore)

Fait à

Le

Signature :

Nom et coordonnées de l'adhérent :

.....

.....

.....